

Dans la campagne française, du moyen-âge à la fin du 19^{ème} siècle, une forme de vie communautaire a permis aux paysans de faire face au pouvoir des seigneurs et aux difficultés d'exploiter une terre ingrate: des associations, à structure rigoureuse, pouvant regrouper jusqu'à 100 personnes en un seul foyer.

AU MÊME POT AU MÊME FEU.

TF1 (1981) document video, 20 minutes, couleur.
(avec la participation de Henriette DUSSOURD). Réalisation J. Meny,
Images J.B. Servant, son C. Oberle, montage M. Cottin, mixage M. Cabanis.

CHATEAUBRIAND (1768-1848) et MICHELET (1798-1874) qualifient ces communautés familiales agricoles respectivement de "République de parents" et de "Couvent de laboureurs mariés". Leurs traces sont encore visibles dans les noms de villages du centre de la France dans le Thiernois (Thiers, Puy de Dôme) et dans le Bourbonnais (Moulins, Allier), où ces anciennes communautés ont donné naissance à des villages portant le nom de famille pluralisé comme: Les Henrys, Les Roberts, Les Roussots.

Elles ont existé dans de nombreuses régions défavorisées, en France et dans toute l'Europe. En Béarn, où ont existé de nombreuses "Abbayes laïques", LASCLAVERIES, lieu du siège de l'Association ALBA en est l'exemple type. En outre, CLAVERIE, vieux nom béarnais, est celui d'une fonction clé au sein d'une telle communauté.

Grosclaude, dans son Dictionnaire étymologique des noms de famille gascons (Ouvrage publié avec l'aide du Centre Régional des Lettres d'Aquitaine et de la Commission des Communautés Européennes, co-édité en 1992 par Radio Pals et Mairimpouey, Pau) donne Clabèr: nom de métier, celui qui détient les clés (portier, gardien, trésorier) et pour son féminin CLAVERIE: celle qui est la gardienne des clés, l'héritière (Berganton M.F., 1977, Le dérivé du nom individuel au moyen-âge en Béarn et en Bigorre. Editions du Centre National de la Recherche Scientifique, Paris.).

Cellard (Trésors des noms de famille., édité en 1983, Collection "Le Français retrouvé.", Belin, Paris) donne Clavier ou Clavière: celui ou celle qui détient toutes les clés d'un couvent (la soeur clavière d'un couvent) ou d'un hôpital, CLAVERIE: celle qui est responsable de l'armoire aux clés, sens confirmé étymologiquement par Garrus (Les étymologies surprises., édité en 1988, Collection "Le Français retrouvé.", Belin, Paris).

Las claveries

Lasclaveries, aux portes du Vic Bilh, le vieux pays béarnais (Deloffre R. & J. Bonnefous, 1992, Pierres des églises romanes et gothiques. Béarn et Pays Basque. Terres et Hommes du Sud, J & D Editions, Biarritz), à l'extrémité sud du canton de Thèze, qui faisait partie de la baronnie de Navailles, possédait une abbaye laïque (Le canton de Thèze, Béarn vert et or. Editions Média-Tech +, sous la direction de G. Labazée, Conseiller Général, président du STVOM). Lasclaveries est mentionnée en 1547 (réforme de Béarn) sous le nom de Las Claveries (Raymond P., 1863, Dictionnaire topographique. Béarn et Pays Basque. Imprimerie impériale, Paris) et cartographiée (carte de Cassini 1750-1815) sous le nom Simpceus Las Claveries, où Simpceus est écrit en gros caractères comme le nom d'un site et Las Claveries en petits caractères, comme le nom d'une communauté occupante de ce site.

Des familles ne se séparaient pas et formaient une communauté leur permettant d'échapper au droit de main-morte du seigneur: **individus vivant ensemble, avec ou sans descendance, ils héritaient globalement les uns des autres**, alors qu'en dehors des communautés, en l'absence de descendance c'est le seigneur qui héritait. Mais, l'impôt étant porté sur le feu, en contre-partie de cet avantage d'**indivision**, qui permettait de conserver les biens (et la main d'oeuvre) au sein de la communauté, ces communautés étaient obligées de **n'avoir qu'un feu et qu'un pot** (marmite unique sur ce feu commun), qu'un seul foyer.

Ces communautés se sont développées à **l'occasion des grands travaux de mise en valeur de mauvaises terres** (landes, toudas, du Béarn), d'assèchement de marais (en Chalosse et en Béarn) et de défrichement rural (coupes forestières) qui étaient réalisés en transplantant des familles entières d'une région appauvrie, par des épidémies, des famines ou des guerres, vers ces autres régions. De nombreux bretons ont ainsi fait souche en Béarn: villages de Saint Arnou, Saint Castin, Saint Laurent de Bretagne, très proches de Lasclaveries.

Quelle était la structure de ces communautés ?

Le maître, élu au sein de la communauté, était le seul membre de la communauté connu à l'extérieur et le seul représentant pouvant parler en son nom. Il était lui seul responsable des échanges de biens entre la communauté et l'extérieur.

La maîtresse, élue par les femmes, ne pouvait être ni la femme, ni la mère, ni la soeur, ni la fille du maître et ne devait avoir aucun lien de parenté proche avec lui. Elle était chargée de l'éducation des enfants de tous et était la seule responsable de la gestion des biens à l'intérieur de la communauté. **Elle détenait toutes les clés** de tout armoire ou coffre. Elle était à la fois gardienne des biens culturels (comme la maîtresse d'école laïque) et des biens matériels (trésorière) de la communauté. Elle "héritait" des biens culturels et matériels, elle les gérait et les transmettait en héritage à celle qui, lui succédant, prenait sa fonction, son titre et son nom: en Béarn, **Claverie**, la gardienne des clefs, du latin *clavis*.

Les membres de la communauté étaient les parçonniers, possesseur d'une part (pars) de la communauté, ils étaient quelqu'un à l'intérieur de la communauté, mais dépendants du maître ils n'étaient **personne** à l'extérieur.

Quel était l'architecture de la maison commune ?

Les maisons étaient allongées ou massives, avec une très grande salle commune où se trouvait le feu, continuellement entretenu, pour le chauffage et la cuisine, dans une très grande cheminée à corbeau. Seul le maître avait une pièce à part où il pouvait recevoir des individus extérieurs à la communauté. Les autres individus étaient répartis en groupes familiaux avec des logements jumelés pour parents et enfants d'une même famille.

Comment fonctionnaient ces communautés ?

Association de personnes, soumises à un règlement commun et mettant en commun leur travail pour se partager le produit qui pouvait en résulter, comment était organisé ce groupe auquel la loi reconnaissait une personnalité morale considérée comme **propriétaire du "matrimoine" économique et social** ?

Chaque individu quittant une communauté était dédommagé de sa part de communauté (**apanage**) et en même temps renonçait à tous ses droits dans la communauté. Chaque individu entrant dans une communauté y apportait sa part et en même temps acquérait tous les droits dans cette communauté. Responsable de la gestion des parts, les maîtres organisaient des échanges de mariages entre communautés.

Chacun pouvait se marier à son tour et emporter sa part. Les individus jeunes n'étaient jamais dans le besoin et les personnes âgées étaient hébergées jusqu'à leur mort. Les échanges de couples étaient à la fois une garantie de conservation des biens matériels communautaires et une garantie de non-consanguinité.

Dans la montagne thiernoise, la communauté d'Escoutou, n'achetant à l'extérieur que le sel et le fer, vivait **en autarcie**. En Morvan et Nivernais, si les moeurs étaient austères, de même que dans les couvents, **la tradition d'hospitalité** était très forte. En Vendée, traditionnellement résistantes à la conscription et à l'autorité militaire, ces communautés sont à l'origine de mouvements de chouannerie.

Le roman "Goupi mains rouges" (Becker J. 1978, Goupi mains rouges., Collection Cinéma, L'avant-scène, Paris) est une illustration de leur fin.

En France, par l'ordonnance de Moulins en 1566, Charles IX (1550-1574), fils d'Henri II et de Catherine de Medicis, porte un coup fatal à bien des communautés en **les obligeant à la déclaration de leurs biens** s'ils sont supérieurs à 100 livres (quelques vaches), car il est difficile pour les paysans d'aller devant le notaire en ne sachant ni lire ni écrire. Mais le Béarn est épargné puisque Henri IV qui succède à Henri III (frère de Charles IX), n'unit la France au Béarn que plus tard. De nombreuses communautés se portent fort bien sous la royauté. Sous l'Ancien Régime et la Révolution, les terres appartenant aux communautés couvrent plus du tiers des territoires communaux de Béarn et Navarre. Il s'agit donc d'un aspect fondamental de l'économie rurale aussi bien que de l'organisation sociale qui a donné son identité et sa structure à un terroir comme celui du Vic-Bilh (118^{ème} congrès national des sociétés historiques et savantes, Université de Pau, 25-29 octobre 1993). A partir de 1770, en Béarn, les communautés sont sensibles, plus qu'ailleurs, aux incitations au partage, sous l'influence de l'intendant D'Aïne. Mais, malgré une agitation certaine, il n'y a pas de changements fondamentaux jusqu'au 19^{ème} siècle.

C'est le code civil en 1805 qui leur porte le coup fatal.

L'indivision n'est supportable que quand les conditions de vie externe sont difficiles par rapport à celles de la vie interne à la communauté. Des conditions de vie externe trop faciles entraînent la division, l'individualisation. Tant que les contraintes internes sont restées moins fortes que les contraintes externes les communautés ont perduré. Malgré une tendance générale à l'individualisation du feu, composé d'un seul couple conjugal, dont le foyer urbain a été le premier héritier, de nombreuses zones rurales maintiennent à la fin du Moyen-âge, des feux communautaires que seule la surcharge démographique fait évoluer. Quand les contraintes internes sont devenues plus fortes que les contraintes externes elles ont explosé.

C'est la notion d'argent et l'idée de profit qui leur ont porté le coup fatal.

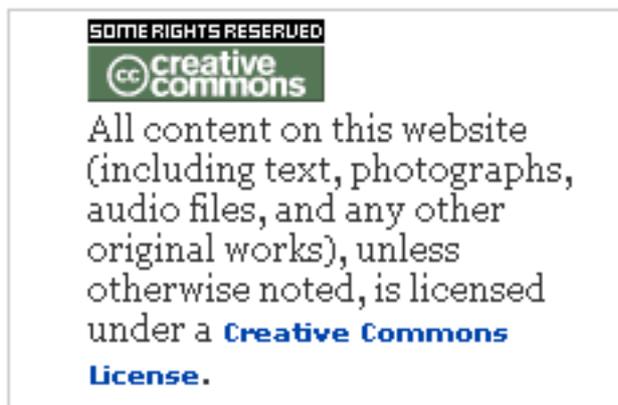
Certains auteurs considèrent que les communautés sont les ancêtres, **en Israël des kibboutz** (fermes collectives), **en URSS des kolkhoz** (coopératives agricoles de production qui ont la jouissance perpétuelle de la terre qu'elles travaillent et la propriété collective des moyens de production) et **en France des Sociétés Coopératives Ouvrières de Production** (associations de personnes, en groupe organisé, soumises à un règlement commun et ayant mis quelque chose en commun en vue de partager le produit qui pourra en résulter et auxquelles la loi reconnaît une personnalité morale considérée comme propriétaire du patrimoine social).

ouvrages cités:

- Berganton M.F., 1977, Le dérivé du nom individuel au moyen-âge en Béarn et en Bigorre. Editions du **Centre National de la Recherche Scientifique**, Paris.
- Cellard J., 1983, Trésors des noms de famille. Collection "Le Français retrouvé.", Belin, Paris.
- Deloffre R. & J. Bonnefous, 1992, Pierres des églises romanes et gothiques. Béarn et Pays Basque. Terres et Hommes du Sud, J & D Editions, Biarritz.
- Garrus R., 1988, Les étymologies surprises., Collection "Le Français retrouvé.", Belin, Paris.
- Grosclaude M., 1992, Dictionnaire étymologique des noms de famille gascons. **Centre Régional des Lettres d'Aquitaine et Commission des Communautés Européennes**, **Ràdio País** et **Narrimpouey**, Pau.
- Labazée G. (sous la direction de -, Conseiller Général, président du SIVOM), 1993, Le canton de Thèze. Béarn vert et or. Editions Média-Tech +, Valence d'Albi.
- Raymond P., 1863, Dictionnaire topographique. Béarn et Pays Basque. Imprimerie impériale, Paris.

PIERRE BRICAGE
MAISON BOUET
ROUTE DE SAINT ARMOU
64450 LASCLAVERIES
PYRENEES

**This work is licensed under the Creative Commons
Attribution-NonCommercial-NoDerivs License**



ShareAlike

Ce travail est protégé par une licence Creative Commons
(Creative Commons, 559 Nathan Abbott Way,
Stanford, California 94305, USA)
au profit de l' Association



Il peut être copié et distribué, uniquement dans un but non-commercial,
mais sans modification, et à condition que soit indiqués

la source :

<http://www.abbayeslaiques.asso.fr/bulletinsALBA/bullALBA01p0508.PDF>

le titre : **Au même pot au même feu : Las Claveries.**

l'auteur : **P. Bricage**

la pagination : **Bull. Association ALBA, n° 1, p. 5-8.**

et l'année : **1993**

Attribution Non-Commerciale, Partage À l'Identique

Urhebernennung — Nicht-kommerziell — Gegenseitigkeit

Atribución - No comercial-Compartir en igualdad

Atribuição - Uso não-Comercial - Compartilhamento pela mesma

